

17.09.2015 - 11:39 Uhr

Pratique d'un sport = Protection des dents !



Berne (ots) -

Les accidents dentaires dans la pratique des sports ne sont pas inhabituels. Les sports les plus risqués sont ceux où la vitesse et le contact au corps sont impliqués. Deux études de l'Université de Bâle publiées dans le « Swiss Dental Journal »(1) montrent à quel point les accidents dentaires sont fréquents dans la pratique du karaté et du saut à ski. Elles traitent également de la question de savoir si les sportifs se protègent de manière adéquate.

Ce sont 10 % à 15 % de tous les accidents dentaires qui surviennent lorsque l'on pratique un sport. Le risque est réduit pour les porteurs d'un protège - dents. Mais il importe d'agir rapidement si, malgré tout, une dent est cassée. Une boîte de secours dentaire permet de préserver la dent brisée pendant plusieurs heures, ce qui augmente les chances de la remettre en place avec succès chez son médecin - dentiste.

Des chercheurs des universités de Bâle et de Würzburg ont étudié des accidents dentaires survenus pendant la pratique du karaté et du saut à ski. Pour ce faire, ils ont questionné 420 lutteurs de karaté de 43 pays et 465 athlètes du saut à ski et du combiné nordique de 18 pays, hommes et femmes. Leurs résultats sont publiés dans le numéro 7/8 2015 du « Swiss Dental Journal »(2).

À peine plus de 10 % des karatékas interrogés ont subi un accident dentaire lors de l'entraînement ou de compétitions. Tous ces sportifs, à quelques exceptions près, portent un protège - dents. Mais près de la moitié d'entre eux l'ont adapté, par exemple en le coupant à l'aide de ciseaux, ce qui réduit leur efficacité protectrice. La meilleure protection est donnée par un protège - dents individuellement adaptée à chaque sportif. Pour ce faire, le médecin - dentiste prend une empreinte de la dentition et le laboratoire dentaire réalise ensuite la protection dentaire individualisée.

10 % des sauteurs à ski et adeptes du combiné nordique ont aussi indiqué avoir subi un accident dentaire. Si les deux tiers d'entre eux connaissaient l'existence des protège - dents pour les sportifs, six athlètes seulement en portaient. La boîte de secours dentaire est peu connue : seuls 6 % des sauteurs à ski et adeptes du combiné nordique et 12 % des karatékas en avaient déjà entendu parler.

Les chercheurs bâlois concluent de ces résultats qu'aussi bien les karatékas que les sauteurs à ski sont exposés à un risque moyen d'accidents dentaires. Les entraîneurs et les clubs sportifs devraient donc enseigner l'usage correct du protège - dents et de la boîte de secours dentaire.

Les médecins - dentistes membres de la SSO informent avec compétence sur le bon comportement à adopter en cas d'accident dentaire. La SSO recommande aux sportifs de porter un protège-dent individuellement adapté et

d'avoir sur eux une boîte de secours dentaire ainsi que les coordonnées du plus proche service des urgences dentaires de la SSO.

Pour en savoir plus : Marco Tackenberg, Service de presse et d'information de la SSO - 031 310 20 80.

(1): <https://www.sso.ch/zahnaerzte/swiss-dental-journal.html>

(2): Vidovic-Stesevic V et al.: Facial and Dental Injuries in Karate. A Survey of Fighters in Europe. Swiss Dental Journal 7/8 2015, pp. 810-814.

Stillhard A et al.: Frequency of injuries, in particular dental injuries, in ski jumping and Nordic combined. Level of knowledge regarding mouth guards and tooth rescue boxes - a questionnaire study. Swiss Dental Journal 7/8 2015, pp. 815-819.]

Contact:

Service de presse et d'information
Postgasse 19 - Case postale - 3000 Berne 8
Téléphone : 031 310 20 80
Télécopie : 031 310 20 82
Courriel : info@sso.ch
Internet : www.sso.ch

Medieninhalte



La Société suisse des médecins-dentistes SSO recommande aux sportifs de porter un protège-dent individuellement adapté. Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100007849 / L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/Schweizerische Zahnärzte-Gesellschaft SSO/Mihajlo Maricic/Fotolia"

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007849/100777922> abgerufen werden.